

## **Conseil municipal du 10 mars 2017**

Nombre de conseillers en exercice : 11

Par suite d'une convocation en date du 04 mars 2017 les membres composant le conseil municipal de Saussey se sont réunis en mairie le 10 mars 2017 à vingt heures trente minutes, sous la présidence de Monsieur Philippe d'Anterroches Maire.

Sont présents : M, Philippe d'Anterroches, Bruno Robin, Thierry Legraverend, Pascal Poullain, Christophe Mauger de Varennes, Serge Lehéricey, Maïté Aline. Cécile Guérin, Rémi De Saint Jores, Marc Denquin, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales

Absent ayant donné procuration :

Absente excusée : Sandrine Barbier,

Absent :

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Mme Cécile Guérin est désignée pour remplir cette fonction.

*Ordre du jour : Présentation du diagnostic de l'église par M Perrin, architecte, Approbation et signature du compte rendu de la dernière réunion, désignation d'un secrétaire de séance, urbanisme, travaux de voirie, restauration des statues St Claude et St Martin, Numérue achat de panneaux, préparation du budget 2017, délibération pour la mise en œuvre du PPCR (protocole relatif aux parcours professionnels, carrières et rémunérations), préparation des bureaux de vote pour les élections présidentielles, compte rendu conseil Coutances Mer et Bocage, compte-rendu réunions, , questions diverses.*

### **Présentation du diagnostic de l'église**

M Perrin, architecte, a présenté le diagnostic qu'il a réalisé sur l'état général de l'église. Il a relevé tous les désordres et établi un chiffrage détaillé de l'ensemble travaux ainsi qu'un classement par priorité des interventions à effectuer. Les travaux les plus urgents concernent la couverture du clocher avec le paratonnerre ainsi que la réfection en ardoise de la noue côté ouest. Un remaniage de la toiture près du chœur sera à prévoir dans les 5 ans.

### **Compte rendu de la dernière réunion**

Le Conseil approuve et signe le compte rendu de la dernière séance. Mme Maïté Aline fait remarquer que ses commentaires concernant l'adhésion de la CMB au pôle métropolitain, la création du CT et du CHSCT et le vote des subventions, adressés par email avant la précédente réunion n'avaient pas été mentionnés dans le compte rendu.

### **Urbanisme**

Le conseil émet un avis favorable à la demande de permis de construire de Melle Leneveu pour la construction d'un garage ouvert accolé à son habitation lieu-dit « Bretteville ».

### **Travaux de l'église**

Le conseil municipal, considérant le diagnostic de l'église dressé par M. Perrin, décide de donner son accord pour démarrer une première tranche de travaux concernant la toiture du clocher. Un appel d'offres sera lancé et un dossier sera monté pour solliciter une subvention auprès du conseil départemental.

### **Travaux voirie**

M Robin fait le point sur les travaux de voirie qui ont été étudiés pour 2017. Suite aux propositions de la commission, le conseil décide de retenir les chemins de la Caterie, le chemin St Corny, le chemin de la Bouillotte, le chemin des Landes en limite avec Nicorps et celui du Haut Boscq pour des travaux d'entretien. Un aménagement du chemin du Claquet comportant un reprofilage, la pose d'un revêtement bi-couche et d'un caniveau sera effectué. Le conseil donne son accord aux propositions de l'entreprise LEHODEY TP d'un montant de 4046.88€ ttc pour les travaux d'entretien des chemins de la Caterie, St Corny et de la Bouillotte et d'un montant total de 3762.00€ ttc pour l'aménagement du chemin du Claquet. Un devis complémentaire sera demandé pour un empierrement avec création d'un dévers chemin du Haut Boscq, l'estimation est d'environ 800€.

### **Restauration des statues de St Claude et St Martin – Eglise paroissiale**

A la suite de la consultation lancée pour la restauration des statues situées dans le chœur de l'église (St Claude et St Martin), deux entreprises habilitées à intervenir sur les objets mobiliers inscrits monuments historiques ont répondu au cahier des charges établi par le service de la conservation des antiquités et objets d'art du Conseil Départemental. M Rouchet de Granville et Mme Mauny de St Barthélémy (56).

M le Maire présente au conseil municipal ces propositions qui ont été analysées par Mme Galbrun, conservatrice des antiquités et objets d'art.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- Que les travaux seront réalisés pendant l'année 2017
- De retenir la proposition de Mme Pascale Mauny de St Barthélémy (56), d'un montant de 4 275.00€ ht (y compris l'option de restitution de la partie supérieure de la crose de St Martin)
- De solliciter l'aide du département sous forme d'une subvention
- De proposer le plan de financement suivant :

Dépenses : 4 275.00€ ht soit 5 130.00€ ttc

Recettes : sous réserve de l'attribution d'une subvention du conseil départemental

- 40% + 10% (l'église, ouverte tous les jours, remplissant les conditions pour bénéficier

d'une majoration de 10%) : 2 137.00€ subvention du conseil départemental

- 2000.00€ : subvention de l'association des Amis du Patrimoine de Saussey
- 993.00€ sur les fonds propres de la commune.
- D'inscrire les crédits correspondants au budget 2017
- D'autoriser M. Le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la constitution du dossier de demande de subvention et à la réalisation des travaux.

### **Numérué**

Des courriers comportant les nouvelles adresses fixées par la commission numérué seront distribués aux habitants. Des devis sont demandés pour la fourniture des plaques, des supports et des numéros.

### **Travaux bâtiment**

Le conseil donne son accord à la proposition de l'entreprise Robine d'un montant de 1495.38€ ht pour la réparation de la toiture sur le bâtiment attenant à la salle des associations.

### **Préparation budget 2017**

Le conseil prépare le budget primitif 2017. En section d'investissement seront prévus les travaux de voirie au Claquet, les travaux de restauration des statues de l'église, l'achat des panneaux de signalisation et d'une tondeuse à gazon, les frais de bornage de la parcelle acquise au bourg. En section de fonctionnement, les crédits identiques à ceux de 2016 sont prévus. Toutefois les prévisions concernant l'attribution de compensation versée à la CMB ne sont pas encore connues, les taux des taxes locales seront fixés après le vote des taux communautaires qui impacteront les taux communaux.

### **Délibération portant modification de niveau de rémunération de l'emploi d'adjoint technique**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal :

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité

La délibération indique le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé. Elle indique, le cas échéant, si l'emploi peut également être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article 3-3. Dans ce cas, le motif invoqué, la nature des fonctions, les niveaux de rémunération de l'emploi créé sont précisés.

Ainsi, dans le cadre de la mise en œuvre du protocole relatif aux parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR), de nouvelles échelles indiciaires sont applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2017, qui ont pour conséquence une modification de la rémunération des agents contractuels, telle que prévue par la délibération de création du poste.

Il appartient donc à l'organe délibérant de procéder aux modifications nécessaires de la délibération suite à la mise en œuvre du PPCR.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3-3 et 34,

Vu le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux

Vu le décret n°2016-596 du 12 mai 2016 portant échelonnement indiciaire du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, l'agent contractuel de droit public occupant l'emploi d'adjoint technique territorial sera rémunéré par référence à la grille indiciaire afférente au grade d'adjoint technique territorial

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée
- que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi concerné seront inscrits au budget chapitre 012, article 6413

### **Branchement réseau assainissement**

Un branchement au réseau d'assainissement collectif sera créé pour une habitation existante au lieu-dit « la Coleterie ». La participation financière demandée sera identique à celle fixée lors du passage du réseau.

### **Subvention CFA Rouen**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la demande de subvention émanant du CFA Georges Lanfry de Rouen dont un élève est domicilié à Saussey.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de verser une subvention d'un montant de cinquante euros (50.00€) au CFA Georges Lanfry.
- dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2017.

### **Compte rendu réunions**

M le maire fait part au conseil de la réunion de la CMB au cours de laquelle les budgets ont été votés, Mme Guérin rend compte des réunions des commissions école et petite enfance et M Denquin de la commission sports. M De St Jores a participé à la réunion du syndicat d'eau potable et M Robin à la commission communautaire concernant la voirie.

### **Bureaux de vote**

Le conseil prépare les bureaux de vote pour les prochaines élections présidentielles qui se dérouleront les 23 avril et 7 mai.

Philippe d'Anterroches

Bruno Robin

Thierry Legraverend

Pascal Poullain

Sandrine Barbier  
*Absente excusée*

Serge Lehericey

Marc Denquin

Christophe Mauger de Varennes

Rémi De Saint Jores

Aline Maïté

Guérin Cécile